



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Section de Nantes

Nantes, le 8 janvier 2010

Compte rendu du Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS) présidé par le Directeur Général de l'Administration le 10 décembre 2009

Points principaux débattus au cours de ce comité :

Situation des effectifs dans les différents services nantais :

Question de la CFDT: au nom de la déconcentration des services promise par l'administration, qu'est-ce qui empêche l'ensemble des services de la DAF, de la DFAE ou de la DRH d'être présents à Nantes ?

L'administration reconnaît qu'il n'y a rien de neuf sur ce sujet...On reste dans le fonctionnel (viennent à Nantes les services ou parties de services quand cela correspond à un besoin).

Départs à la retraite :

Question de la CFDT : Connaissez-vous le nombre de non-remplacement de 2010 à 2012 ?

L'administration répond que globalement il y aura 900 départs en retraite en 2009-2011 et donc théoriquement 450 non remplacements. En fait seulement 308 départs ne seront pas remplacés soit 1 départ sur 3.

Vacations : répartition des vacataires dans les services

Question de la CFDT : Alors que les services nantais font l'effort, d'année en année, de réduire le recours aux vacataires, les bureaux du SCEC ont été incités à recourir à des vacataires au mois de décembre car l'enveloppe prévue n'avait pas été consommée. Lorsque l'on sait que les vacataires consomment des ETP, et en période de RGPP, on peut s'étonner de cette démarche.

L'administration répond que si les services ont été informés de la disponibilité de "mois vacataires", ceux-ci n'ont été accordés que si les services ont justifié d'un besoin réel.

Bilan de la campagne d'évaluation

La CFDT pose plusieurs questions relatives à des cas particuliers mais n'obtient aucune réponse « immédiate » de l'administration. Nous lui transmettons les cas signalés.

Politique des ressources humaines à Nantes :

Question de la CFDT : nous avons constaté dans les services où se trouvent des personnes handicapées que les chefs de service ne prenaient pas forcément en compte le handicap. Alors qu'ils n'ont pas été forcément sensibilisés au problème du handicap, de nombreux collègues ont spontanément changé leurs habitudes et soutiennent les personnes en situation de handicap. Toutefois, ne serait-il pas important de rappeler leurs obligations, sans trahir le secret médical,

aux chefs de services afin qu'ils prennent réellement en compte le handicap et ne serait-il pas utile de former et sensibiliser les collègues d'une personne handicapée ? Notamment, lorsque le handicap n'est pas visible.

L'administration se contente de lire le détail des sommes engagées en 2009 pour l'aménagement des postes de travail, sans répondre sur la nécessaire sensibilisation des chefs de service et le manque de formation des collègues.

Répartition et devenir de la NBI :

La CFDT constate l'absence de réponses et d'avancée significative sur le sujet. De nombreux agents ont des tâches qui leur donnent droit à la NBI mais n'en bénéficient pas.

Question : quid de la NBI avec la PFR ?

Administration : 126 agents nantais doivent en bénéficier. 41 sont en cours de régularisation et recevront la NBI avec effet rétroactif. La NBI continuera en complément de la PFR.

Point sur la réforme des primes à l'administration centrale en 2009 (PFR) :

Question : Que se passera-t-il le 1^{er} janvier 2010 pour les primes des agents à la DSI ?

La prime informatique disparaît avec la PFR. Des discussions sont en cours. Mais l'administration confirme que malgré la disparition de la prime informatique, il n'y aura pas de changement aux salaires des agents de la DSI tant que les discussions n'auront pas abouti.

Rencontres de la DRH à Nantes :

La CFDT se félicite de cette initiative, mais regrette que ces rencontres à Nantes ne soit pas plus fréquentes, que le temps consacré à un ordre du jour très dense soit insuffisant et que faute de place, de nombreux agents n'aient pu y participer. La CFDT propose plus de réunions par visioconférences par exemple.

L'administration se félicite du succès et travaillera à rendre plus nombreuses et accessibles ces réunions.

Réforme du MAEE : nouvelle organisation des services nantais IFAAC

La CFDT conteste l'approche du Département de la formation quant au nouvel institut diplomatique « hors les murs ». La CFDT considère que le Département n'a pas tiré les leçons de la réussite de l'IFAAC, caractérisée par son site et une formation par des formateurs internes.

Pourquoi toutes les administrations ont-elles une institution « en dur » en province et pas le MAEE ? Y a-t-il une honte à mettre en place un institut diplomatique digne de ce nom à Nantes ?

Alors que les locaux ne manquent pas : Casterneau.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'IFAAC, la CFDT note qu'il n'y a pas de formation aux techniques de l'information, de plus en plus nécessaire pour les agents ressources. Le Département envisage-t-il d'intégrer ce type de formation dans le cursus de l'IFAAC ?

L'administration reconnaît l'excellence de l'IFAAC et assure que son avenir est loin d'être mis en cause ; par contre, le nouvel institut diplomatique sera effectivement « hors les murs ».

Organisation du SCEC et perspectives de rédaction

Comment le BTAT va-t-il être renforcé en 2010 pour traiter le transfert des transcriptions du Maroc vers le SCEC ?

Cette mesure va-t-elle se faire à effectifs constants au SCEC et donc, va-t-on déshabiller Paul (en l'occurrence BR1 et le BAC) pour habiller Jacques ?

Le SCEC est un outil performant mais, compte tenu des volumes de "production", fragile et sensible aux variations de la demande. Depuis plusieurs années, il a su absorber, à effectifs constants, l'augmentation de la demande et la productivité des agents a considérablement augmenté.

Attention à ne pas casser le jouet : si l'on réduit les effectifs dans les services, le dérapage peut être brutal et les retards s'accumuler de manière incontrôlable.

Nous n'acceptons pas le discours (de la DRH, du SG) qui consiste à dire que le SCEC fonctionne bien et que l'on peut accepter, en ces temps de réduction des effectifs publics, qu'il fonctionne un peu moins bien. Comment demander à des fonctionnaires d'accepter de rendre un service public

de moindre qualité, alors que, par ailleurs, à force d'indicateurs, on nous pousse à prouver notre performance à travers le contrôle de gestion?

Si notre administration ne se bat pas pour le maintien de la qualité du service public, les représentants de la CFDT le feront.

Pour le sous directeur du SCEC l'arrivée des transcriptions « Maroc » va se traduire par 10 ETP en plus au BTM (7 rédacteurs, 1 chef de section, 1 secrétaire, 1 CAD). Ces 10 emplois seront générés en partie par la diminution des vacances, la suppression d'un poste de secrétaire du sous directeur. Et pour le reste... on verra bien ! Mais ce sera à effectif constant (non remplacement par exemple de départs en poste).

La CFDT fait remarquer qu'il est absurde de ne transférer que les transcriptions, une partie du travail restera au Maroc (démarches préalables au mariage) et de ce fait chaque dossier sera étudié deux fois...Absurdité de la RGPP qui ne provoque que confusion sans gain d'aucune sorte.

Développement de la DSI à Nantes

Question : Va-t-on vers la création d'une agence interministérielle ?

L'administration répond qu'il n'y aura pas d'agence. Mais un effectif nantais qui grimpe (de 89 agents en 2007 à 112 aujourd'hui).

Questions diverses

La CFDT a noté la possibilité de demander le remboursement aux frais réels pour les missions « France ». Elle souhaiterait avoir une description des circonstances exceptionnelles le permettant et recommandera à l'ensemble des agents de demander systématiquement un remboursement aux frais réels.

L'administration répond que désormais elle pourra rembourser sur présentation des justificatifs d'hôtel jusqu'à 120 euros. Mais un flou reste sur les circonstances exceptionnelles qui permettent l'octroi de cette somme supérieure et surtout le remboursement est fait a posteriori sans garantie pour celui qui a engagé des frais supérieurs à 60 euros.